

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 6 Juin 2013.

Présents : Cathy BAYOL, Jean-Pierre CASTÉLIS, Lucien BIAU, Claude JOUANY, Jean-Luc CAGNAC, Patrick OGBURN, Gérard BONNAFÉ, Christiane BOCQUET, Mireille RICARD, Aline LAURÈS, Sophie ESCABASSE, Jocelyne MAGUET.

Pouvoirs : Éric DUJARDIN, Joël LAGANE.

Secrétaire de Mairie : Régine DURAND.

Secrétaire de Séance : Cathy BAYOL.

Madame le Maire donne lecture du dernier compte rendu, approuvé et paraphé par tous.

DÉLIBÉRATIONS :

I – Nouvelles règles de composition du Conseil Communautaire :

Actuellement, le conseil communautaire est composé de 21 membres soit 3 représentants par commune.

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) a prévu, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste.

Cette loi instaure, par voie de conséquence, de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire. Notre communauté de communes se trouvant dans la strate de 10 000 à 19 999 habitants bénéficierait, sans accord pour une répartition libre, de 26 sièges qui seraient répartis, comme suit :

- Albias : 5 sièges pour 2956 habitants
- Bioule : 2 sièges pour 1055 habitants
- Bruniquel : 1 siège pour 607 habitants
- Montricoux : 2 sièges pour 1091 habitants
- Nègrepelisse : 9 sièges pour 5168 habitants
- Saint-Étienne-de-Tulmont : 6 sièges pour 3529 habitants
- Vaïssac : 1 siège pour 789 habitants

Mais une autre proposition peut être faite par les Communautés de communes à condition qu'elle soit acceptée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou l'inverse. La commission de finances qui s'est réunie le 26 mars 2013 propose la composition d'un Conseil Communautaire à 28 sièges, soit un minimum de deux sièges par communes, répartis comme suit :

- Albias : 5
- Bioule : 2
- Bruniquel : 2
- Montricoux : 2
- Nègrepelisse : 9
- Saint-Étienne-de-Tulmont : 6
- Vaïssac : 2

Les services préfectoraux ont été consultés sur la validation juridique de cette proposition qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

Cette proposition présentée et validée lors du Conseil Communautaire du 18 avril 2013 est proposée aux conseils municipaux qui doivent délibérer avant le 30 août 2013. Si cet accord n'est pas validé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou l'inverse le nombre de siège est celui tiré par le législateur.

Suite à la discussion, Monsieur JOUANY propose de différer le vote, afin de proposer 3 sièges pour Montricoux au prochain Conseil Communautaire du 25 Juin. La majorité du conseil municipal est d'accord. Le vote est repoussé à la prochaine réunion du conseil municipal.

II – Modification statutaire du SDE de Tarn-et-Garonne (Syndicat Départemental d'Énergie) :

Suite au changement d'adresse du Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn et Garonne, le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter la modification des statuts portant la nouvelle adresse : 78, avenue de l'Europe à Montauban.

POUR : 15 à l'unanimité.

III – Attribution de marché de travaux d'investissement de voirie communale – programme 2013 :

Suite à l'appel d'offre concernant la voirie communale 2013, 4 entreprises ont postulé. La commission d'appel d'offre, en partenariat avec le cabinet « Voirie Concept et Réseaux », a analysé les réponses et propose de retenir l'entreprise ETPL et V qui présente la meilleure offre pour un montant de 43 955.00 € H.T.

POUR : 15 à l'unanimité.

IV – Attribution d'une subvention aux jeunes agriculteurs de Tarn-et-Garonne

Les jeunes agriculteurs des cantons de Nègrepelisse et Monclar organisent la finale départementale des labours le 11 août 2013 et sollicite auprès de la commune une subvention de 100 €. Cette somme étant prévue au budget primitif dans la colonne « divers » des subventions.

Le conseil municipal vote pour l'attribution de cette subvention.

POUR : 15 à l'unanimité.

Question Diverses :

Patrick OGBURN demande si suite aux fouilles archéologiques de la Place Marcel Lenoir il n'y a pas de risque de tassement, qui pourraient engendrer des problèmes au moment de la réalisation des travaux. La question sera posée à l'architecte et à l'entreprise au moment des travaux.

Madame le Maire lit un courrier de propriétaires qui sollicitent une aide auprès de la Mairie pour les travaux de leur résidence secondaire. Il s'avère que celle-ci est en très mauvais état

des suites de la présence de termites. Le conseil municipal refuse d'accorder une aide financière.

Cathy BAYOL fait un rapide compte rendu du conseil d'école du 4 Juin. Un emploi du temps a été établi pour le passage de la semaine à 4 jours $\frac{1}{2}$.

Les horaires sont : 9 h 00 / 16 h 00 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi ; et 9 h 00 / 12 h 00 le Mercredi. Dans cette proposition, les séances d'APC sont placées à la pause méridienne.

De plus, suite à une forte augmentation du nombre d'élèves (*135 enfants sont attendus à ce jour pour la rentrée 2013/2014*), il a été proposé de demander l'ouverture d'une sixième classe et madame le maire a fait un courrier à l'inspection académique dans ce sens.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la fête de l'école le Vendredi 28 Juin à partir de 16 h 30 et les chacun est invité à y participer. Les enfants présenteront leur projet de véhicules solaires, le spectacle, et participeront à la kermesse.

Une réunion de rencontre entre les mairies et l'Armée aura lieu le 13 Juin à 17 h 45 à Vaïssac. Patrick OGBURN et Jean-Luc CAGNAC y participeront.

La cérémonie de commémoration à Cabertat aura lieu le 20 Juin à 10 h 30.

Invitation au vernissage à l'occasion de la sortie du livre d'André LACOMBE « *Montricoux, mon Village* » le 14 Juin à 18 h 30 à la Mairie.

La séance est levée à 21 h 50.